

CAHIERS PROSPECTIFS

PARTENARIAT RÉGION & AGENCES D'URBANISME

DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES MIS AU DÉFI PAR LA CRISE

Bien qu'épargnés d'une mise à l'arrêt de leurs fonctionnements, à l'inverse d'une grande partie de l'économie, les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont été profondément bousculés par la crise liée à la Covid.

Dans un contexte où l'approvisionnement des ménages est devenu une nécessité, une forte agilité et adaptabilité ont été nécessaires afin de répondre à de nouvelles contraintes : rareté voire pénurie de main d'œuvre, difficultés liées à l'acheminement, mise en place de mesures sanitaires et sécuritaires, fermeture des frontières, etc.

Les modèles sont alors revisités (multiplication des canaux de distribution, approvisionnement local) pour s'adapter à ces nouvelles normes mais aussi aux aspirations des consommateurs qui se sont renforcées durant la pandémie : volonté de consommer local et de manger sain, mieux préserver l'environnement ou améliorer la traçabilité, regain pour la cuisine faite maison, etc.

Au delà de cette période de crise, quelles peuvent être les répercussions à plus long terme pour les secteurs agricole et agro-alimentaire au niveau régional? Faut-il s'attendre demain à une refonte du monde agricole? L'aspiration à l'autosuffisance alimentaire va-t-elle réellement se concrétiser dans les politiques publiques? Dans ce nouveau contexte, quels scénarios sont alors possibles pour la Région?

Une approche de plus long terme des questions agricoles et alimentaires en lien avec les préoccupations et les attentes post-covid renvoie à la question du foncier agricole et de sa préservation qui sont au cœur du SRADDET. Face à la raréfaction des terres agricoles nourricières, notamment dans les zones littorales et périurbaines, le SRADDET souligne toute l'importance du maintien d'une agriculture régionale de qualité, à proximité des populations.

Au sein du SRADDET, l'enjeu de la capacité de

production agricole et alimentaire se décline également en 2 objectifs principaux : l'objectif 49 « Préserver le potentiel de production agricole régional » (ambition de zéro perte de surfaces équipées à l'irrigation à l'horizon 2030 et identification et présentation des espaces agricoles à enjeux (démarches ZAP et PAEN). L'objectif 18 « Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires » met quant à lui l'accent sur la nécessité de mieux intégrer dans les ré-

flexions prospectives locales et les démarches de planification (SCoT, PLU) la capacité du territoire à répondre aux enjeux d'agriculture de proximité et de productions alimentaires.

Le présent cahier prospectif sur les enjeux post-covid liés aux questions agricoles et alimentaires s'articule autour de 3 parties : 1 - les tendances avant la crise ; 2- les principales ruptures et accélérations liées à la crise ; 3- les trajectoires d'évolution possibles.

4 cahiers prospectifs

Initiés par la Région, en partenariat avec les Agences d'urbanisme pour comprendre ce qui s'est joué depuis le début de la crise sanitaire et tenter d'imaginer des trajectoires possibles.

- 1 - Demain, un nouvel exode urbain? Quel modèle de développement pour les territoires « ruraux » et « périurbains »?
- 2 - Vivre en ville à l'heure épidémique: la ville peut-elle rester attractive? à quelles conditions?
- 3 - Capacité alimentaire, agricole et retour au local.
- 4 - Le secteur du tourisme à l'épreuve de la crise sanitaire.

1/ TENDANCES À L'OEUVRE AVANT LA CRISE

UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE QUI S'INTÈGRE DANS UN ÉCOSYSTÈME COMPLET ALLANT DE LA PRODUCTION AU CONSOMMATEUR

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dédie un quart de son territoire à l'agriculture, ce qui en fait l'une des régions les moins agricoles de France où la moyenne s'établit à 45 %.

De surcroît, elle suit les tendances nationales de décroissance de la surface agricole utilisée (SAU) et du nombre d'exploitations (19 810 en 2020) en raison d'une forte concurrence avec l'urbanisation et d'un phénomène de déprise au profit de la forêt qui reste d'actualité sur certains territoires de la région.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur tient en revanche une de ses particularités dans le poids que revêt l'agriculture biologique : elle est ainsi le leader national avec 29 % de sa SAU qui y est dédiée.

La part prépondérante des productions végétales est également à souligner. À l'inverse, la production animale est peu présente rendant ainsi utopique l'atteinte

d'une autosuffisance alimentaire à une échelle suprarégionale et régionale.

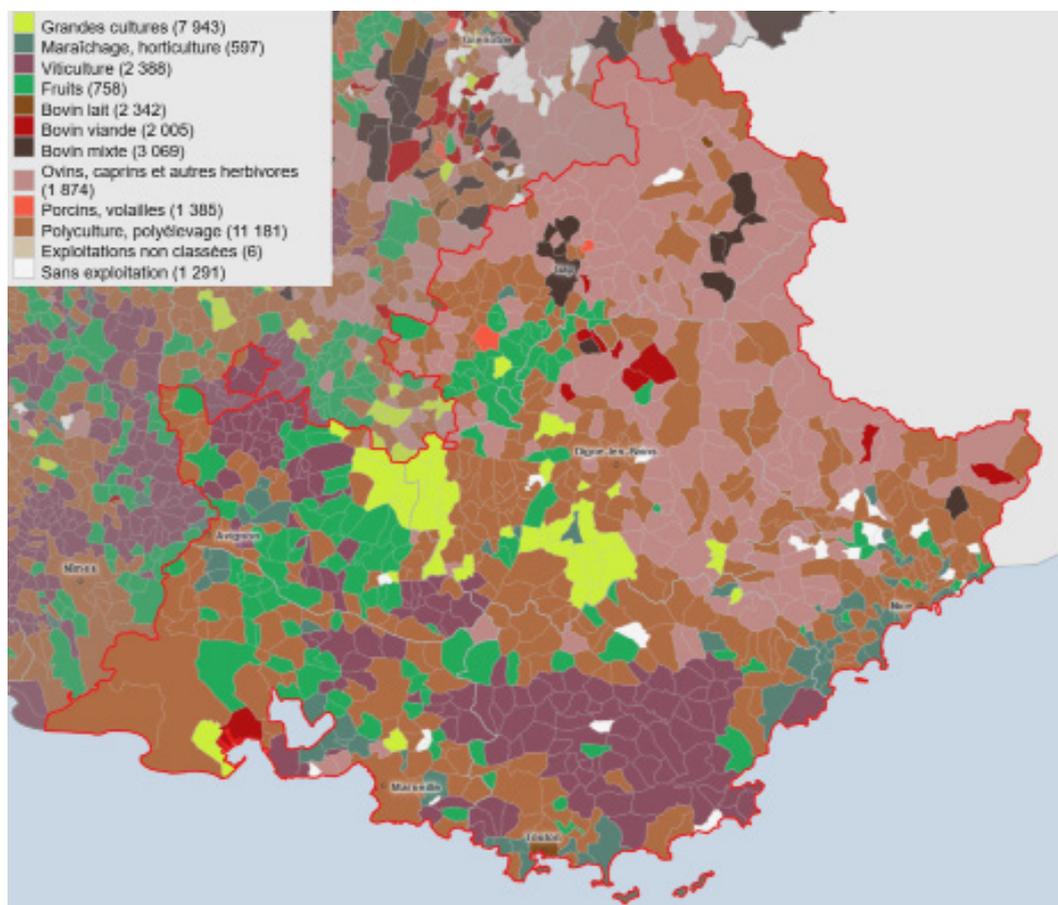
Elle dispose également d'une agriculture diversifiée et riche de nombreuses appellations (38 appellations AOP-AOC et 19 appellations IGP) principalement dans le vin, l'olive et plus marginalement les fruits.

Cette diversité régionale masque, bien évidemment, des spécificités à une échelle territoriale plus fine comme un élevage quasi exclusivement présent dans les Alpes où les pratiques de transhumance tiennent encore une place importante ou encore un département du Var majoritairement dédié à la viticulture.

De même, le recul de la SAU n'est pas équivalent entre toutes les filières. Ainsi, l'élevage et les cultures fruitières sont plus fortement concernées par ce recul quand le maraichage et la viticulture se maintiennent sur le territoire régional.

Enfin, la région possède un écosystème complet et efficient qui comprend les processus de production, de distribution mais aussi de transformation avec la présence de 1 470 industries agroalimentaires, plus fortement implantées dans les Bouches du Rhône et le Var.

Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 (OTEX) - source DRAAF





Les produits agricoles et agro-alimentaires

- INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE (I.G.P.)
- LABEL ROUGE
- APPELLATIONS D'ORIGINE PROTÉGÉE (A.O.P.)
- APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉE (A.O.C.)
- AUTRES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ PRÉSENTS EN RÉGION : AB

Sources : Institut national de l'origine et de la qualité Mai 2022
Fonds : © IGN

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DCOPT SCOT
12/05/2022

Elle dispose ainsi de l'ensemble de la chaîne allant du producteur au consommateur, atout certain dans un contexte de relocalisation de plus en plus prégnant vers les bassins de consommation locaux.

UN RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS PROBLÉMATIQUES POUR UNE PROFESSION VIEILLISSANTE

Avec environ 30 % de chefs d'exploitation de plus de 60 ans, Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des régions où le vieillissement est le plus prononcé. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 54 ans contre 49 ans au niveau national. Les filières arboricoles et viticoles ainsi que les exploitations situées en espace périurbain sont parmi les plus concernées par cette problématique.

Ce vieillissement prononcé entraîne un besoin de renouvellement des générations dont l'équilibre est aujourd'hui difficile à trouver avec un différentiel important entre entrants et sortants.

Diverses raisons expliquent ce différentiel comme une plus faible reprise familiale, un contexte économique compliquée pour certaines filières, des difficultés d'accès au foncier (concurrence en lien avec l'étalement urbain) ou encore un mode de vie qui ne correspond plus aux aspirations actuelles d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. De nouveaux modes de fonctionnement encore minoritaires et mal appréhendés par le monde agricole se développent afin de répondre à ces nouvelles attentes : travail en collectif permettant la prise de congés ou d'un jour de repos par semaine, création d'espaces test agricoles...

UN DIFFICILE RECRUTEMENT DE MAIN D'OEUVRE NOTAMMENT SAISONNIÈRE

Si la profession d'agriculteurs semble, en partie, en refonte et en recherche de nouvelles vocations, le nombre de salariés agricoles saisonniers est lui en constante augmentation (+2,7 % par an sur les 8 dernières années).



Saisonniers pendant les vendanges en Vaucluse
Source : wikimedia commons - Steven Verbruggen

En région, on estime à 10 430 équivalent temps plein (ETP) le nombre de salariés agricoles saisonniers dont 80 % sont étrangers, principalement des européens, marocains et tunisiens, selon l'Office français de l'immigration.

Ces salariés agricoles sont majoritairement localisés dans le Vaucluse (4 720), les Bouches du Rhône (3 235) et, dans une moindre mesure, le Var (1 140). Ils travaillent principalement dans l'arboriculture, le maraîchage et la viticulture. Le recours élevé à une main d'œuvre saisonnière est nécessaire au vu de la saisonnalité de l'activité agricole et de la spécialisation des exploitations agricoles.

Pourtant essentiels au bon fonctionnement de l'exploitation, ces métiers restent peu attractifs pour les actifs de la région car précaires, difficiles, physiques (contrats précaires et cadences trop élevées) avec, bien souvent, de mauvaises conditions de logement (sur-occupation, insalubrité, ...) et de faibles rémunérations. Le secteur est ainsi parfois victime d'abus manifestes et de scandales qui ont notamment été mis en avant lors du procès de l'entreprise Terra Fecundis, spécialiste du travail détaché fortement en lien avec les exploitations des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, qui s'est tenu au début de l'année 2021.

UN CHANGEMENT CLIMATIQUE DÉJÀ PERCEPTIBLE QUI OBLIGE CE SECTEUR À SE RÉINVENTER

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le changement climatique est particulièrement prégnant avec une croissance des phénomènes météorologiques extrêmes, des épisodes de sécheresse ou encore de gel tardif. Il s'agit de l'un des défis majeurs qui attend le monde agricole.

L'eau, une ressource indispensable qui se raréfie

Le réchauffement climatique nécessite, d'année en année, une sécurisation toujours plus importante des rendements grâce à l'irrigation : 126 080 ha de SAU sont d'ores et déjà irrigués (contre 100 400 ha en 2010) et 157 000 ha sont irrigables. Pour la filière viticole, le recours à l'irrigation est assez récent. En revanche, pour l'arboriculture et les grands cultures, il est plus structurel dans la mesure où il a conditionné leur développement.

Si le rationnement de l'eau pour des usages professionnels reste encore marginal (concernant les périodes de grande sécheresse), des solutions de stockage se développent dans un souci de préservation et d'irrégularité de la ressource. En effet, le stress hydrique menace d'ores et déjà certaines filières comme le maïs, le blé ou encore les fruits à noyau (cerises, abricots...).

Un climat de plus en plus chaud qui permet le retour ou l'émergence de nouvelles filières

A l'inverse, une partie du monde agricole tire partie du changement climatique et plus spécifiquement de la hausse de la température moyenne pour investir dans de nouvelles filières encore peu présentes ou disparues du territoire. C'est le cas de l'amande, de la pistache, de la grenade ou encore du kiwi rouge qui font leur apparition. A titre d'exemple, le Plan régional «Amande» de la Région ambitionne la plantation de 1 000 nouveaux hectares à moyen terme.

Ces cultures, bien qu'adaptées à des températures élevées, nécessitent, elles-aussi, un apport important en eau.

Une préservation essentielle des sols

Les acteurs agricoles régionaux ont depuis longtemps investi la question de la préservation des sols qui jouent un rôle essentiel dans le stockage de CO₂. On peut, par exemple, citer la culture du foin de Crau qui permettrait



L'Asse, affluent de la Durance, à hauteur de la commune de Beynes (Alpes)
Source : wikimedia commons - Steven Verbruggen

de stocker 260 000 tonnes de CO₂ pour 4 000 hectares de prairie¹.

Cette préservation des sols passe également par la réduction de la quantité des intrants. En effet, beaucoup d'exploitations se sont tournées vers l'agriculture biologique, plus respectueuse des sols, de l'environnement et de la santé humaine. La région est ainsi le leader national en agriculture biologique avec 29 % de ces surfaces qui y sont dédiées.

A cela, s'ajoute la récente montée en puissance de la certification HVE (haute valeur environnementale) notamment dans les exploitations viticoles. En effet, si cette certification fut lancée en 2007 lors du Grenelle de l'environnement, ce n'est que récemment que les chefs d'exploitation se sont engagés dans cette démarche environnementale, signal d'une prise de conscience d'un meilleur respect de l'environnement.

Les nouvelles technologies, des alliées d'une agriculture en mutation

Afin de faire face aux modifications climatiques, l'agriculture peut également compter sur les nouvelles technologies et en particulier le numérique pour mieux gérer le temps et optimiser les récoltes.

Les améliorations techniques toujours plus nombreuses permettent également d'élargir le calendrier de récolte

ou encore de réduire l'impact de certains phénomènes climatiques comme les canicules (ombrière) ou le gel tardif (braseros, aspersion à faible débit, brassage de l'air, ...).

L'agrivoltaïsme, l'émergence d'une technologie d'énergies renouvelables apportant une réponse au changement climatique ?

L'agrivoltaïsme est également un sujet en lien avec les nécessaires mutations agricoles pour faire face au dérèglement climatique et à la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes (orages, canicules...). Des opérateurs tels que Sunagri ou Ombréa mènent actuellement des expérimentations sur le territoire régional.

Alors que les retours d'expérience sont encore faibles et laissent de nombreuses zones d'ombre sur la solidité et la viabilité des modèles économiques proposés (notamment d'un point de vue des productions agricoles), les projets d'implantation de serres agrivoltaïques et d'ombrières sur cultures se développent néanmoins fortement en région et suscitent beaucoup de vigilance de la part des services de l'Etat.

¹ Enjeux d'un programme de culture de foin de haute qualité valorisé par un conditionnement axé sur le marché, D et P Doulière, 2013

CONCURRENCE FONCIÈRE : UNE PRÉSERVATION DE L'AGRICULTURE EN PLEIN PARADOXE

Le monde agricole fait face à une concurrence foncière accrue qui se pose avec une grande acuité en Provence-Alpes-Côte d'Azur tant certains espaces sont soumis à une forte pression de l'étalement urbain.

On peut distinguer trois types d'espaces en matière de concurrence foncière.

Un espace rural

L'espace rural qui concerne les communes peu denses (77 % des communes de la région) est, en partie, en déprise agricole. Cela se traduit par un délaissement de la part des agriculteurs des moins bonnes terres et par une augmentation des friches et de la forêt.

En revanche, dans les territoires en croissance, on constate un maintien des terres agricoles.

Des espaces périurbains sous pression

Dans les zones soumises aux phénomènes de métropolisation et d'urbanisation, on note, sur ces dernières années, une croissance des marchés mixtes périurbains qui se traduit par une augmentation des friches spéculatives ou encore une structure parcellaire éclatée.

Cette concurrence foncière élevée entraîne ainsi des conséquences sur la précarisation de la profession qui se voit passer d'agriculteur propriétaire à fermier, de fermier à locataire en contrat précaire et, enfin, de locataire en contrat précaire à exploitant sans contrat, voire sans terre. Cette précarisation, qui empêche tout investissement ou projet de long terme, est d'autant plus forte dans les terres agricoles à forte valeur agronomique c'est-à-dire planées, irriguées ou irrigables : les propriétaires sont en attente d'urbanisation. L'absence de visibilité sur le long terme du devenir des terres met en avant le rôle important et fondamental des documents d'urbanisme sur cette problématique.

Dans certains secteurs, la concurrence avec l'urbanisation est telle que les prix du foncier (jusque 100 000 euros l'hectare sur la plaine du Var aux alentours de Nice et plus de 30 000 euros/ha dans les régions de Sollies-Pont ou Fréjus) ne permettent qu'à quelques filières à forte valeur ajoutée comme la viticulture ou les plantes aromatiques et à parfum (PAPAM) ou à des productions «d'attente» de résister, entraînant bien souvent une monoculture, pourtant à contre-courant des recommandations pour une meilleure qualité agronomique des sols.

Un contexte unique en France : une concurrence foncière exacerbée par la présence de nombreux investisseurs dans le secteur viticole

Le marché des transactions des vignes et des domaines viticoles est particulièrement soutenu notamment dans le Var et dans les appellations prestigieuses en « Côtes du Rhône ».

L'arrivée d'investisseurs, qui ne se dément pas au fil des ans, a des conséquences directes sur le marché foncier : accroissement des prix, augmentation des candidatures sur le foncier qui se libère, manque de transparence des transactions avec le développement des ventes de parts de sociétés ; autant d'éléments qui rendent de plus en plus difficiles l'installation notamment des jeunes agriculteurs. Dans ce contexte, qui s'apparente à un accaparement des terres, l'émergence d'autres filières de productions est rendue impossible ; c'est tout le défi pour les collectivités, qui dans le cadre des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), souhaitent accompagner le développement de productions maraichères et arboricoles.

Des espaces urbains qui soutiennent le retour de l'agriculture

L'agriculture est aujourd'hui très faiblement présente dans les espaces urbains. De plus, l'agriculture urbaine n'est pas encore reconnue par le monde agricole amenant une relative invisibilité des productions qui en émanent.

Toutefois, on constate une dynamique positive de réinvestissement de l'urbain, notamment de la part des collectivités.

On peut également noter un retour en force de la demande en jardins partagés et familiaux. Le plan «France Relance» qui soutient l'émergence et la structuration de jardins partagés et d'autres projets d'agriculture urbaine a, pour exemple, soutenu, en 2021, 6 projets de jardins partagés dans les Bouches-du-Rhône dont 4 à Marseille. Ces jardins sont un vrai moyen de réintroduire l'appropriation d'une alimentation saine auprès d'une population qui y a peu accès.

L'émergence des jardins partagés : l'exemple du nouveau jardin d'Air Bel à Marseille

Un projet de jardin partagé de 100 m² a émergé en 2021 au sein du quartier d'Air Bel à Marseille.

Situé au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV), ce jardin qui sera géré par et pour les habitants permettra de sensibiliser les populations locales aux pratiques potagères et au développement durable et de favoriser tant la réintroduction d'une alimentation saine que la mixité sociale et intergénérationnelle.

Les constructions agricoles : répondre aux besoins des agriculteurs tout en préservant le paysage et limitant le mitage

Les bâtiments agricoles, et notamment les corps de ferme, les bastides et autres bâtiments de caractère sont l'objet de toutes les convoitises : transformation en maisons principales, maisons secondaires ou de vacances, valorisation agri-touristique (gîtes, chambres d'hôtes, locations saisonnières), conversion en logements pour les ouvriers agricoles, ... Les exploitations agricoles existantes et celles qui se créent ont besoin de réaliser de nouveaux bâtiments, afin de pallier l'offre existante et de s'adapter à l'évolution technique, économique et réglementaire de leur activité. Ces nouvelles constructions, et plus particulièrement les bâtiments à usage d'habitation, sont particulièrement suivis et contraints par les autorités (Mairies, services de l'Etat) dans une logique de lutte contre le mitage et l'artificialisation, et de préservation du paysage. La prudence est de mise également pour les projets de hangars photovoltaïques avec « tiers investisseur » dont le nombre et les dimensionnements interrogent. La mise en place de hameaux agricoles apparaît, dans ce contexte, comme une solution adaptée. Ces projets innovants se sont développés dans les départements de l'Hérault et de l'Aude. Un premier territoire en région, la CAVEM, développe le concept dans son SCoT et pilote la réalisation de deux hameaux agricoles : le hameau à Fréjus qui est en cours de réalisation et le hameau des Amandiers, situé sur la commune de Riquebrune-sur-Argens qui fait actuellement l'objet d'un portage foncier par l'EPF.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE CROISSANTE DE VOIR L'AGRICULTURE SE MAINTENIR À PROXIMITÉ DES POPULATIONS

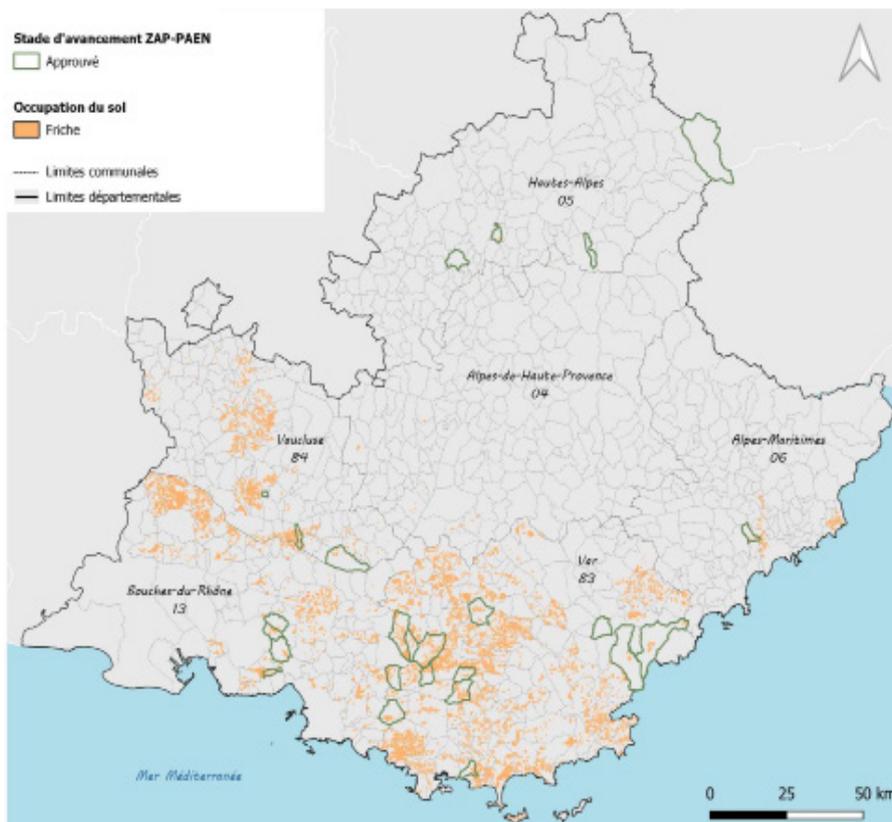
Si la concurrence foncière est donc élevée et plus spécifiquement présente dans les secteurs périurbains, on constate ces dernières années une volonté de préserver voire de redévelopper les espaces agricoles grâce à la mobilisation de la sphère institutionnelle, au travers notamment de deux actions.

La première consiste à changer la destination de terrains constructibles lors de la révision de PLU (ex. Gignac la Nerthe, Avignon, ...) en les (re)basculant en zonage agricole. Les démarches d'élaboration des documents d'urbanisme intègrent désormais des réflexions sur le potentiel foncier agricole qui constituent des préalables à la définition des objec-

tifs d'aménagement. En effet, cette question sera de plus en plus au centre des politiques de planification territoriale portées par le SRADDET, les SCoT et PLU avec les objectifs de division par deux de la consommation d'espaces et, à termes, d'absence d'artificialisation.

La seconde action, en lien avec la première, connaît une dynamique déjà élevée. Elle consiste à reconquérir des terres en friches ou des parcelles forestières à potentiel agricole (terres agricolables). Ce levier connaît un développement marqué dans les territoires littoraux ainsi que dans l'arrière-pays du Var et des Bouches-du-Rhône. On peut notamment citer la reconquête de terres « agricolables » dans le territoire de Provence Verte Verdon ou encore le Plan de reconquête agricole du Var qui prévoit la remise en culture de près de 10 000 ha sur 20 ans.

Gisement foncier potentiel au regard de l'inventaire des friches. source laboratoire Telemme 2021



Source : BD-TOPO IGN, 2020- Région SUD, 2021, OpenFricheMap SAFER, 2021

Réalisation par UMR TELEMME, Août 2021

L'état d'enrichissement des ZAP-PAEN approuvés

UN SECTEUR LARGEMENT DÉPENDANT DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

Le champ agricole, de plus en plus investi par les collectivités territoriales, reste principalement piloté et subventionné à une échelle européenne et nationale. L'Union Européenne, au travers de la Politique Agricole Commune (PAC), a pour rôle de soutenir et fixer les grandes orientations du monde agricole pour 5 ans. Celles-ci sont ensuite déclinées et sous la responsabilité de l'Etat et des Régions.

231 millions d'euros ont ainsi été versés en faveur des exploitations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019 auprès de 7 520 bénéficiaires. Certaines filières comme l'élevage ou les grandes cultures sont fortement dépendantes des subventions qui leur permettent de garantir leur viabilité.

La nouvelle PAC attendue pour 2023 aura donc un rôle crucial dans le devenir de certaines filières agricoles. Elle donnera également plus de pouvoir aux Etats grâce à l'élaboration d'un plan stratégique national qui définira les modalités de sa mise en œuvre.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, UNE TERRE D'EXPORT HISTORIQUE...

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une terre d'export puisque sur l'ensemble de sa production agricole, estimée à 1,2 milliards d'euros en 2020 par le cabinet Utopies, 971 milliards sont exportés correspondant à 61 % de la production agricole régionale. Les principaux pays destinataires en dehors de la France sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis.

De manière globale, la production régionale est destinée aux marchés européens à l'exception de filières très spécifiques qui s'exportent plus largement (vin et PAPAM).

A cette production destinée à l'export s'ajoute également 67 % de la transformation agroalimentaire qui ne sont pas consommés sur le territoire régional. Ainsi, malgré de forts volumes de production et en tenant compte des besoins locaux et du poids des exportations, le taux d'autonomie alimentaire de la région n'est que de 22 % c'est-à-dire que les productions agri-

coles régionales consommées localement ne permettraient de satisfaire que 22 % des besoins de la population régionale.

Ce taux diffère, bien évidemment, d'une filière à l'autre avec une plus forte autonomie sur les fruits et légumes (50 %) et une plus faible sur les productions carnées et laitières et la culture de céréales / légumineuses.

Il va de soi que l'export est essentiel, notamment pour les secteurs en surproduction comme la pomme. Toutefois, il nécessite pour certaines productions (pêches, abricots, raisins, ...) de recourir à l'importation pour couvrir le besoin des populations locales entraînant des émissions de GES élevées du fait de parcours de longue distance avec des modes de transport à fort impact environnemental.

... QUI SE TOURNE DE PLUS EN PLUS VERS LES CIRCUITS COURTS

La commercialisation par les circuits courts en Provence-Alpes-Côte d'Azur est largement supérieure à la moyenne nationale (38 % contre 21 %) et continue de s'accroître d'année en année. Ceci s'explique par la structure des exploitations (plus petites), les types de productions plus facilement périssables (fruits, légumes notamment) et le développement du bio dont les exploitants recherchent davantage ce mode de commercialisation.

Il est également important de souligner que certains secteurs géographiques ont un mode de distribution essentiellement tourné vers les circuits courts comme les Alpes-Maritimes où 65 % des exploitants vendent via ce canal de distribution.

Ce recours de plus en plus fort au circuit court implique une logistique associée qui est encore peu maîtrisée par les petits producteurs et donc coûteuse.

DES RÉGIMES ALIMENTAIRES QUI SE TRANSFORMENT

Les régimes alimentaires et modes de consommation connaissent ces dernières années des adaptations notables. Ainsi, on constate une forte croissance de la demande en protéines végétales (au dépend de la viande), en bio et en produits transformés.

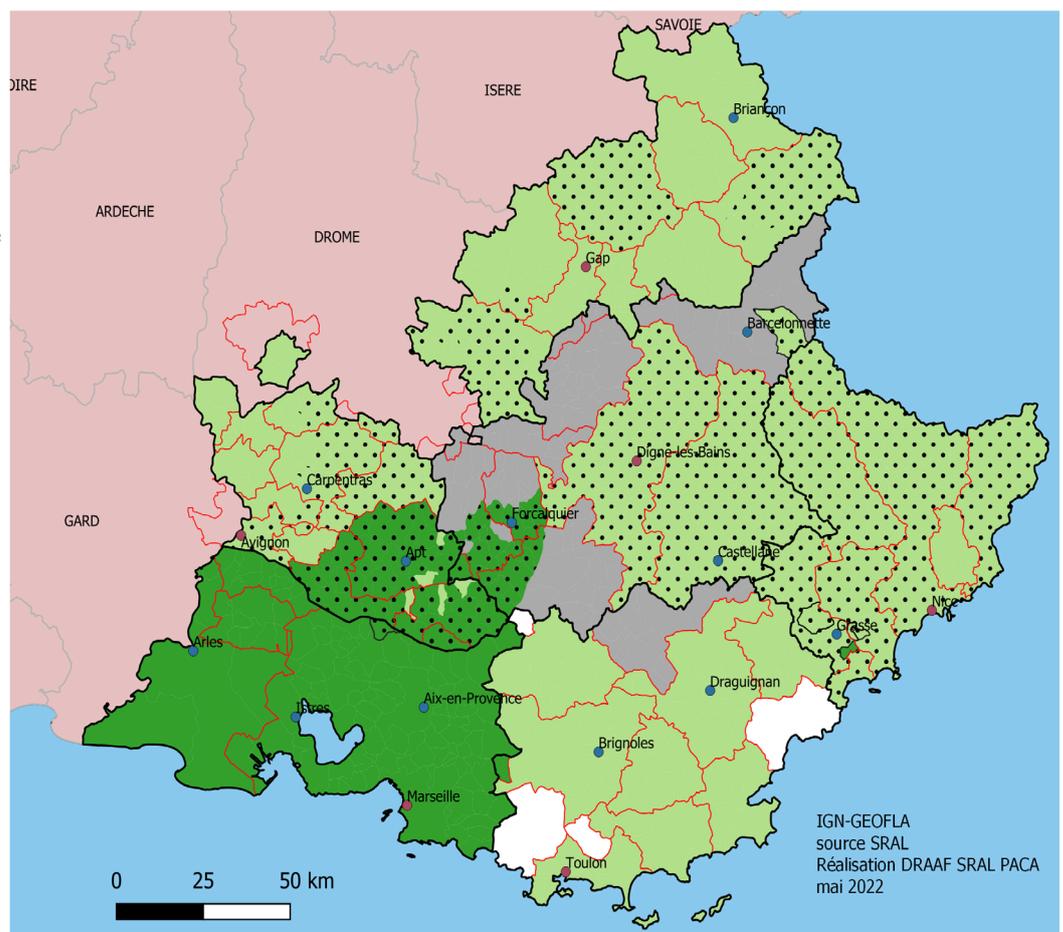
A ces modifications, qui nécessitent une adaptation du secteur agricole, s'ajoute le défi de l'accès du plus grand nombre des produits de qualité. Il s'agit d'un enjeu social dans une région où le taux de pauvreté dépasse les 17 % et culmine même à 20 % en Vaucluse.

En ce sens, le régime méditerranéen, axé sur la consommation de produits frais, de saison et non transformés, répond à nombre des aspirations actuelles. L'Institut national de la recherche agronomique (Inrae) avait, de plus, souligné qu'au-delà de ces bienfaits en matière de santé, ce régime permettait de réduire la dépendance à l'importation pour des territoires ayant une production carnée (et laitière) insuffisante.

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projets alimentaires territoriaux en Provence Alpes Côte d'Azur (mai 2022)

- 3 PAT en action, reconnus niveau 2 :
Métropole Aix Marseille PETR Pays Arles
PNR Luberon
Commune de Mouans Sartoux
- 27 PAT émergents, reconnus niveau 1 :
Département 05
Département 06
Département 84
Métropole Nice Côte d'Azur
Métropole Toulon Provence Méditerranée
PNR Baronnies Provençales
PNR Ventoux
CA Provence Alpes Agglomération
CA Pays de Grasse
CA Sophia Antipolis
CA Cannes Pays de Lérins
CA Provence Verte
CA Dracénie
CA Grand Avignon
CC Alpes Provence Verdon
CC Champsaur Valgaudemar
CC Alpes d'Azur
CC Golfe de Saint Tropez
CC Méditerranée porte des Maures
CC Cœur du Var
CC Pays de Fayence
CC Provence Verdon
Commune de Jausiers
Commune de Chateauneuf Grasse
Commune de Saint Vallier de Thiey
Commune d'Opio
Commune de la Roque d'Anthéron
- 4 PAT en réflexion :
Département 04
PNR Queyras
CA Riviera Française
CC Lacs et Gorges du Verdon
- Territoires couverts par plusieurs PAT



2/ PRINCIPALES RUPTURES ET ACCELERATIONS

Les confinements, les limitations de déplacements et la fermeture des frontières ont pu accélérer la réorientation des modes de distribution et de consommation.

La recherche de nouveaux marchés et lieux de distribution ont favorisé l'émergence d'initiatives locales : explosion des points de vente directe et des drives fermiers, création de marques et de réseaux d'entraide comme «le cœur des chefs».

Nombre de ces initiatives ont gagné en visibilité grâce aux réseaux sociaux mais aussi aux institutions (Chambre d'agriculture, Ministère, Région Sud, ...) qui ont mis à disposition, pendant le Covid, des outils cartographiques interactifs permettant de localiser les points de vente en direct.

En outre, de nombreux dispositifs de soutien financiers régionaux se sont également succédés, en complément des mesures nationales.

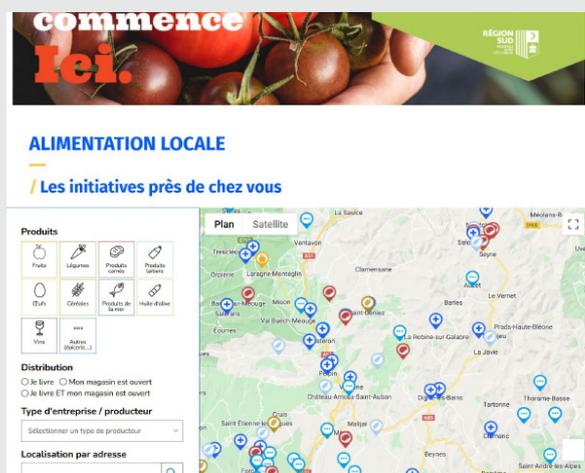
La crise sanitaire aura également eu un impact sur le retour de pratiques comme le jardinage avec une explosion des ventes dans les magasins spécialisés (semences, matériels, ...) ou sur la demande en matière de potagers (jardins potagers, ouvriers, collectifs, ...) qui a considérablement explosé.

Enfin, la Covid a mis en exergue des problématiques existantes mais peu médiatisées comme les conditions de travail et de vie des saisonniers agricoles étrangers du fait notamment de la découverte de nombreux clusters au sein de ces fermes.

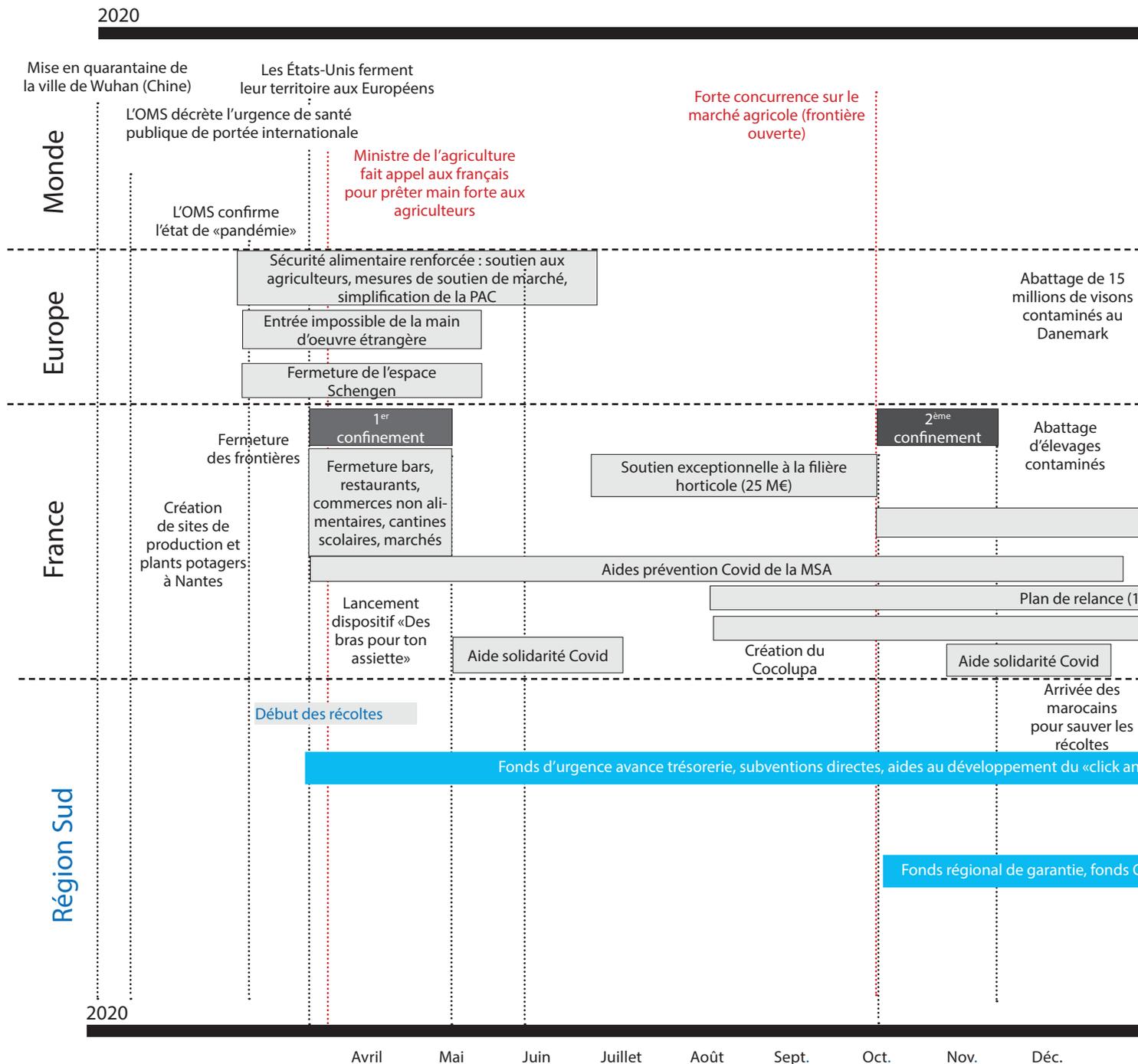
L'exemple de l'outil cartographique régional «Alimentation locale»

La Région Sud a créé et mis à disposition un outil cartographique permettant de recenser les initiatives régionales en matière de vente en directe. L'outil localise les lieux les plus proches de son domicile selon le type de produits souhaités (fruits, légumes, viandes, ...), de structures (producteurs, points relais type AMAP), de réseau de distribution (livraison ou vente en magasin) et les jours/horaires d'ouverture.

www.maregionsud.fr/alimentation-locale

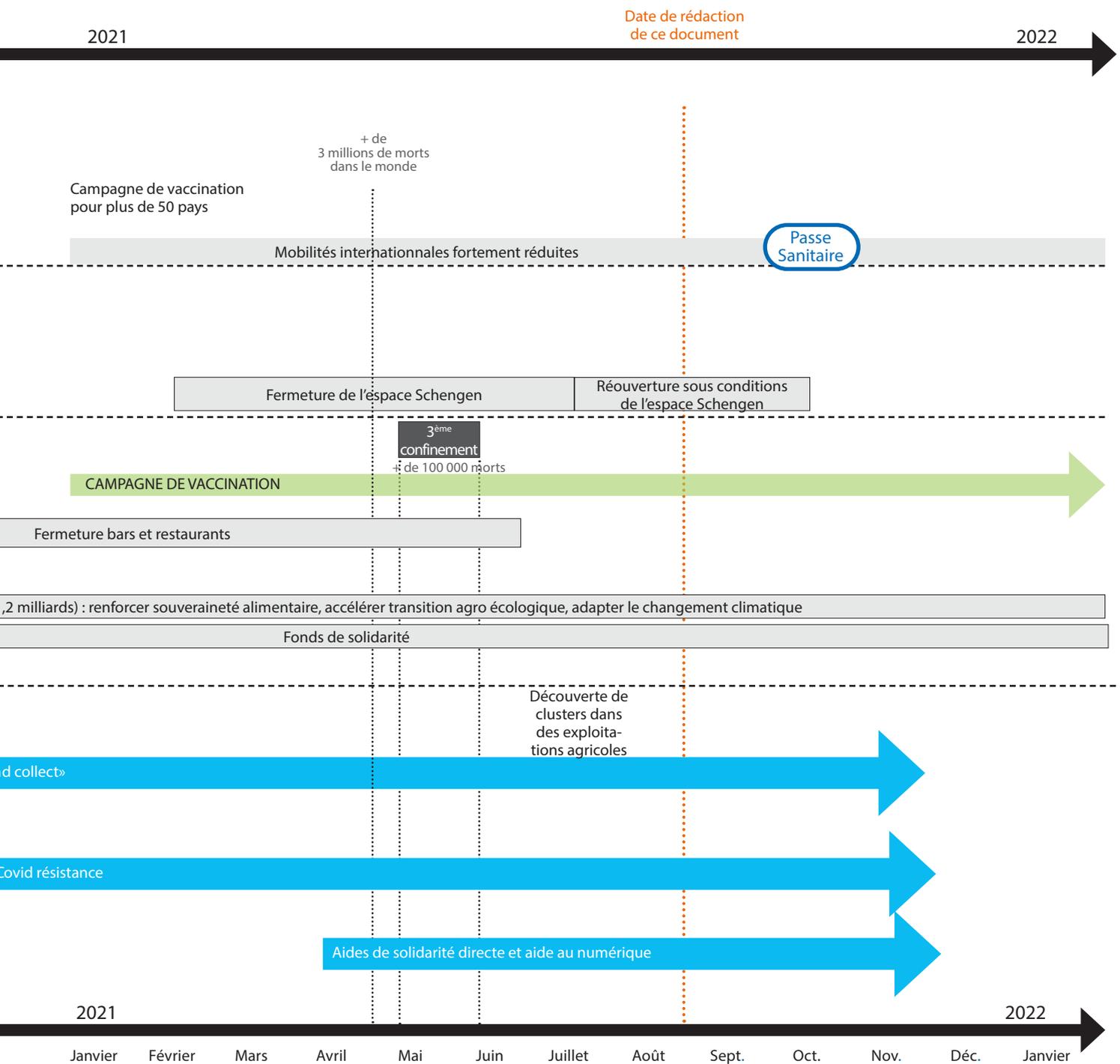


Chronologie de crise...



Une période marquée par de nombreux événements ayant des effets sensibles sur l'activité agricole et les circuits alimentaires :

- Des mesures de restriction des accès aux étrangers sur le territoire national en période de pleine récolte et de besoins de main d'oeuvre élevés ;
- Une fermeture des commerces et services dits «non essentiels» dont la restauration amenant de nombreux agriculteurs à réorienter dans l'urgence leurs marchés ;
- Une filière horticole à l'arrêt entraînant la destruction de 20 % à 50 % de la production du fait de son caractère périssable ;



Source : aurav - frise indicative - non exhaustive

- Des agriculteurs tournés vers la vente directe également impactés du fait de la fermeture des marchés de plein vent, principal canal de distribution de la vente directe ;
- Une succession de confinements, dont les règles ont pu évoluer au fur et à mesure sans visibilité sur le moyen terme ;
- Une vaste campagne de communication et de nombreux dispositifs de soutien régionaux se sont succédés, en complément des mesures nationales.

DES RÉORGANISATIONS NÉCESSAIRES DES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION

Une recherche dans l'urgence de nouveaux marchés pour certains producteurs

La Covid a bouleversé de nombreux circuits de distribution par la fermeture des frontières, des commerces non essentiels (dont la restauration) mais aussi d'institutions publiques comme les écoles (y compris les cantines scolaires).

Les exploitations ayant un mode de distribution exclusif ou fortement concentré au sein d'un marché ont ainsi dû trouver de nouveaux débouchés afin de se garantir un revenu. Ce fut le cas des plateformes spécialisées dans la restauration collective, des agriculteurs vendant principalement leurs productions sur les marchés de plein vent ou encore des viticulteurs tournés vers la restauration.

Pour certain, cette recherche a constitué une véritable course contre la montre du fait du caractère périssable de leurs denrées.

Les uns se sont diversifiés en se dirigeant vers les commerces spécialisés comme les épiceries fines tandis que les autres ont fait le choix de la vente directe via la mise en place de nombreux canaux de distribution (plateforme en ligne, casier, point de vente à la ferme, drive fermier, ...). Grâce à leur diversité, ces canaux ont permis de mieux répondre au besoin et de mieux gérer les flux engendrés par cette logistique de produits frais.



Casiers à Avignon, source : AURAV

Une fermeture des frontières qui a entraîné de nouvelles collaborations

La fermeture des frontières et, par conséquent, des marchés internationaux a engendré des difficultés d'approvisionnement en denrée périssable pour la grande distribution et les industries agroalimentaires.

De nouvelles collaborations se sont alors établies entre la grande distribution, les PME du secteur agroalimentaire et les agriculteurs locaux. Celles-ci ont permis, d'une part, de maintenir un niveau d'approvisionnement des ménages en produits frais et transformés et, d'autre part, à des agriculteurs en recherche de nouveaux marchés découler tout ou partie de leurs productions.

Toutefois, ces contrats court-termistes ont pour beaucoup pris fin lors de la réouverture des frontières.

Une logistique performante mais mise à rude épreuve

Le premier confinement a constitué un saut dans l'inconnu. La méconnaissance de ce type de situation ainsi que les inquiétudes et peurs qui en découlent ont amené une partie des français à accumuler plus fortement qu'à l'habitude des denrées non périssables craignant une pénurie alimentaire. Ainsi, selon Romain Dureau, Docteur en agroéconomie, une croissance des volumes de vente de 5 % et une multiplication par 2 des achats de pâtes ou encore de riz ont été constatées durant le premier confinement.

Les chaînes logistiques, déjà fragilisées par la crise ont alors été mises à rude épreuve. La garantie de l'approvisionnement des ménages est notamment passée par la mise en place de mesures exceptionnelles comme le déplaçonnement des heures supplémentaires ou encore l'autorisation via un arrêté du travail le dimanche et la nuit. Ces mesures associées à une bonne coordination et organisation de la supply chain ont permis de garantir un approvisionnement régulier du secteur de la distribution.

Le rôle crucial du dernier kilomètre

Les confinements et les mesures associées ont entraîné des modifications dans les habitudes de consommation des ménages : report de nombreux achats effectués dans les zones commerciales périphériques au profit des commerces de proximité, augmentation des livraisons à domicile y compris alimentaires (ex. restauration à domicile).

La nécessité d'une livraison efficace jusqu'au dernier kilomètre est alors devenue essentielle. En lien avec la volonté de réduction des émissions de gaz à effet de serre, certains modes de transport ont connu un fort développement depuis la crise Covid à l'instar du vélo cargo au sein des espaces urbains comme Avignon, Marseille ou encore Toulon.

Même s'il n'existe pas encore de données à l'échelle régionale, on peut tout de même noter, sur l'année 2020, une augmentation nationale des ventes de vélos cargo de l'ordre de +354 % selon l'union Sport & cycle.

UNE ÉVOLUTION DES MODES DE VIE ET DE CONSOMMATION ACCÉLÉRÉE PAR LA CRISE

Une demande accrue de produits locaux

Si la volonté de consommer local était en croissance avant crise, celle-ci va avoir un véritable effet d'accélérateur qui s'explique par une combinaison de facteurs. Premièrement, la crise sanitaire a certainement engendré une volonté de se nourrir plus sainement. Deuxièmement, la prise de conscience sur le rôle positif de la consommation et de l'achat local s'est démocratisé. Enfin, la situation sanitaire a renforcé le besoin de transparence sur l'origine et les modes de production des denrées alimentaires : consommer local permet de mieux contrôler l'origine et le mode de production (agriculture biologique, utilisation ou non de produits phytosanitaires, ...) de son alimentation.

Ce recours au local s'est ainsi traduit par la montée en puissance de deux phénomènes :

- L'achat dans les commerces de proximité et en vente directe : à titre d'exemple, le réseau « La ruche qui dit oui » qui possède 44 points de vente en direct en Provence-Alpes-Côte d'Azur a observé, durant le confinement, une augmentation de 27 % du montant du panier moyen d'achat et une hausse de 30 % de la fréquentation.

- La demande en matière de jardinage et potagers tant dans la sphère privée que publique (jardins partagés) : les associations de jardins ouvriers et familiaux ont constaté un net accroissement de la demande depuis le début de la crise sanitaire. Pour exemple, l'association des jardins ouvriers de Marseille Sud possède une liste d'attente de 650 personnes pour seulement 100 parcelles.

Des ruptures dans les modes de vie qui fragilisent certains secteurs géographiques

Les confinements associés à un fort développement du télétravail ont également entraîné un recentrage des ménages sur leurs lieux d'habitat : le logement est devenu l'unique lieu de vie et de travail. Une volonté du bien-être à domicile et d'un meilleur rapport à l'environnement se sont d'abord traduits par une baisse d'attractivité des territoires métropolitains (franciliens et grandes villes dans les régions). A l'inverse, on observé une hausse de la demande au sein des villes à moins de 2 heures de la capitale et des secteurs périurbains permettant l'accès à une maison individuelle avec jardin.

Ce phénomène, s'il est durable, pourrait entraîner à terme un conflit d'usage dans les espaces périurbains et ruraux entre reconquête agricole et besoins en logement.



Ferme urbaine à Avignon, source : AURAV

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Ce recentrage sur la consommation de produits locaux a remis aux agendas politiques la question de la souveraineté alimentaire. Si de nombreuses collectivités s'étaient déjà lancées avant crise dans la mise en place d'un programme alimentaire territorial (PAT), la Covid a joué un effet booster avec, d'une part, un renforcement des dynamiques, politiques et projets en cours et, d'autre part, une croissance du nombre de collectivités s'investissant dans les champs alimentaire et agricole. Ainsi, en 2021, 30 PAT sont d'ores et déjà reconnus en Provence-Alpes-Côte d'Azur, couvrant 91% de la superficie du territoire régional et 95% de la population régionale.

UNE CRISE RÉVÉLATRICE DU NIVEAU DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

La crise a rendu plus visible des catégories de population vulnérable comme les saisonniers de l'hôtellerie, de la restauration ou de l'agriculture. Elle a également fait basculer dans la précarité des populations qui vivaient ou complétaient leurs revenus grâce au travail informel, contrats courts ou trocs, tous à l'arrêt lors des confinements. Ainsi, une augmentation de 25 % des bénéficiaires de la banque alimentaire a été observée au niveau national.

Dans les territoires les plus précarisés, le besoin d'aides pour se nourrir a explosé : à Marseille, 100 000 repas ont été servis tous les jours lors des confinements mais n'ont pas permis de répondre à tous les besoins. Pour exemple, dans le quartier Belle de Mai de Marseille, seuls 54 % des foyers détectés auraient été couverts selon les associations présentes dans ce secteur. De surcroît, la fermeture des cantines scolaires a supprimé, chaque jour, un repas complet et équilibré pour beaucoup d'enfants des quartiers populaires.

Face à cette problématique, une aide exceptionnelle nommée «Solidarité Covid» a été mise en place par l'Etat en mai et novembre 2020 pour soutenir les familles les plus démunies. En Provence-Alpes Côte d'Azur, 351 000 foyers et plus de 422 000 enfants ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif.

Cette précarité alimentaire et financière a également touché massivement les agriculteurs. En effet, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la MSA est venue en aide à 8 250 foyers d'agriculteurs abritant 12 500 enfants. En outre, sur l'année 2020, une hausse de la demande en complémentaire santé de 27 %, autre symbole de la précarité de la profession, a été constaté.



Sud Lubéron, source : Aurav

UNE MISE EN LUMIÈRE DE L'IMPORTANCE DES SAISONNIERS AGRICOLES ET DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE

La fermeture des frontières, lors du premier confinement, a rendu impossible l'entrée de nombreux étrangers venant travailler en France en tant que saisonniers agricoles. Cette situation a ainsi mis en péril de nombreuses récoltes.

En réponse à cette problématique, l'Etat français a mis en place une opération intitulée « Des bras pour ton assiette » visant à substituer cette main d'œuvre étrangère par des locaux (cf. encart). L'amélioration des conditions de travail et de vie (notamment de logement) fait partie d'un des défis que doit relever la profession agricole si elle veut se prémunir à l'avenir de cette pénurie de main d'œuvre.

Cette campagne a rencontré un engouement certain mais a été confrontée à une offre en inadéquation avec le besoin en raison de l'inexpérience des volontaires et de la dureté des tâches à effectuer. Cette solution temporaire a toutefois permis de sauver de nombreuses récoltes jusqu'à l'arrivée des saisonniers agricoles étrangers en juin 2020 lors de la réouverture des frontières.

Les salariés saisonniers ont une nouvelle fois été mis en lumière lors de la découverte de nombreux clusters au sein des fermes dans lesquels ils étaient employés.

Ce taux de prévalence élevé au Covid s'expliquait notamment par une forte promiscuité (isolement social impossible) associée à de mauvaises conditions sanitaires (surpeuplement des lieux d'hébergement, manque de produits d'hygiène, ...). La propagation du virus a ainsi été largement plus rapide que dans des conditions classiques de vie.

Au total, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 300 saisonniers étrangers ont été testés positifs au Covid sur les près de 6000 ayant effectué des tests.

La découverte de clusters a également eu pour conséquence la fermeture par la Préfecture de certains lieux d'hébergement pour non-décence. Ce fut notamment le cas pour les salariés d'une exploitation des Bouches-du-Rhône dont l'habitation n'était pas raccordé à l'eau potable.

L'évolution des conditions de ces salariés sera donc à suivre avec attention lors des prochaines récoltes. De surcroît, les incertitudes économiques renforcées par la crise amènent les chefs d'exploitation à avoir plus massivement recours aux contrats temporaires : la MSA fait ainsi état d'une baisse de 9 % des CDI agricoles sur 2020 et, à l'inverse, d'une hausse de 10 % des CDD et contrats saisonniers.

SAUVER LES PRODUCTIONS AGRICOLES EN FAISANT APPEL AUX FRANÇAIS CONFINÉS

L'opération « des bras pour ton assiette » avait pour enjeu de palier à l'absence de main d'œuvre étrangère en faisant appel aux français dont l'activité professionnelle avait été stoppée du fait du confinement.

La plateforme WiziFarm lancée en 2018 a été choisie pour recenser l'ensemble des volontaires afin de les mettre en relation avec des chefs d'exploitation en recherche de main d'œuvre.

Si le site référençait 4 000 personnes en recherche d'un contrat saisonnier agricole avant crise, il comptabilise plus de 330 000 inscrits à la fin 2020 !

Ce canal de recrutement a donc considérablement explosé durant la crise et plus de 60 % des chefs d'exploitation souhaitent réutiliser la plateforme pour leurs futurs recrutements.

Il est toutefois à noter que le manque de profils pertinents ne permet aujourd'hui qu'à 40 % des offres d'emplois d'être pourvues par l'intermédiaire de ce site.



3/ QUELLES TRAJECTOIRES POSSIBLES ?

Les trajectoires possibles en matière de capacité agricole et alimentaire à l'horizon 2050 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dépendent de multiples facteurs qui rendent difficile d'évoquer avec précision et certitude les futurs possibles. Toutefois, il apparaît clairement que le prolongement des tendances passées qui se concrétise par la déprise agricole, la prédominance d'un modèle économique globalisé (mondialisation) et la précarisation de la profession agricole (renouvellement non assuré de la profession, question de la viabilité du recours des saisonniers) serait fatal à l'agriculture régionale.

COVID ET CLIMAT : DES EFFETS D'ÉLECTROCHOC DOULOUREUX MAIS SALUTAIRES POUR L'AGRICULTURE ?

Il est probable que ce scénario du pire se serait joué sans l'effet provoqué par la crise sanitaire et par l'appropriation collective des menaces liées au changement climatique. La crise sanitaire a remis en question la prédominance d'une agriculture mondialisée et a contribué à éveiller les consciences politiques et citoyennes pour redonner un sens et un avenir à l'agriculture locale. La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ouvre la voie aux territoires désireux de mieux protéger l'environnement en général et les espaces agricoles en particulier. Enfin, la crise sanitaire a également fait resurgir le problème des ressources humaines (cas des saisonniers, non renouvellement de la profession) qui peut être aussi traité à l'échelle régionale en s'appuyant sur des acteurs locaux comme la SAFER ou les Chambres d'agriculture.

Il appartient désormais aux Régions de se saisir de ce nouveau paradigme pour influencer sur l'avenir de leur agriculture.

Après un prérequis nécessaire sur la question de l'autonomie alimentaire, sont évoqués ci-après les leviers à activer pour que les systèmes agricoles et alimentaires régionaux tirent au mieux leur épingle du jeu. Un jeu où le changement de règles leur offre l'opportunité d'éviter de perdre la partie...

UN PRÉREQUIS NÉCESSAIRE : PURGER LE MYTHE DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

L'autonomie alimentaire est-elle atteignable en 2050 à l'échelle régionale ?

Selon l'Insee, 5 328 000 personnes résideront en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2050 soit une croissance annuelle de l'ordre de 0,2 %.

Afin de nourrir, en conservant le régime alimentaire actuel, l'ensemble des habitants grâce aux productions régionales, 3 134 000 Ha de surface agricole utile (SAU) seraient nécessaires, selon l'outil Parcel, ce qui reviendrait à multiplier par quatre la SAU actuelle.

En d'autres termes, il faudrait consacrer à l'agriculture 88 % du territoire ce qui est, bien évidemment, impossible compte-tenu du besoin pour loger les habitants, maintenir et accueillir des entreprises et préserver des espaces naturels.

Même un changement radical de régime alimentaire qui amènerait à diminuer de 50 % la consommation de viandes nécessiterait une multiplication par 2 de la SAU actuelle.

De surcroît, si l'évolution de la part de SAU dédiée à l'agriculture biologique venait à augmenter plus fortement, en lien avec les tendances actuelles de préservation de l'environnement, la surface consacrée à l'agriculture devrait être encore plus conséquente, le rendement à l'hectare de ce type d'agriculture étant plus faible que dans le secteur conventionnel.

Enfin, ces chiffres masquent la problématique de l'insuffisance du nombre d'exploitations dédiées à la production alimentaire voire sa quasi-absence en matière de produits carnés.

L'autonomie alimentaire fait-elle sens à une échelle infra-régionale ?

Si l'autonomie alimentaire n'est donc pas atteignable à une échelle régionale, une échelle plus locale comme les départements ne semble pas plus appropriée?

En effet, pour certains territoires très denses comme les Bouches du Rhône ou les Alpes-Maritimes la SAU nécessaire pour nourrir la population en 2050 est supérieure à la surface totale du département. Ce constat met en avant la nécessité de liens avec des territoires nourriciers de proximité ou plus largement le besoin de recours à l'import.

A l'inverse, certains territoires comme les Hautes-Alpes ou les Alpes-de-Haute-Provence sont en capacité d'être autonome d'un point de vue alimentaire. Toutefois, cela nécessiterait une diversification plus forte de leur agriculture tout en prenant en considération les contraintes géomorphologiques et climatiques : les pâturages de montagne très présents ne peuvent être transformés pour la culture.

Enfin, dans des territoires comme le Vaucluse, l'autonomie alimentaire sera difficilement atteignable dans son ensemble mais restera possible pour certaines filières comme les fruits et légumes.

L'enjeu pour 2050 tient alors davantage dans la recherche d'un équilibre plus harmonieux entre import et export. Cela se traduit par une part de la production destinée à l'export maintenue pour les denrées où l'autonomie est atteignable et un recours à l'import concentré sur les secteurs en déficit (ex. produits laitiers, viandes). Plus qu'une logique de protectionnisme, l'origine des productions importées devra être réfléchi en lien avec l'énergie nécessaire à son acheminement. En d'autres termes, les distances à parcourir les plus courtes seront à privilégier tout comme les modes de transport moins émissifs à la tonne transportée (fer, fleuve).



Etal de marché avec des fruits et des légumes de Vaucluse
source : wikimedia commons - cookiepediachef 2006

DANS UN CONTEXTE INCERTAIN, SE CONCENTRER SUR SES CAPACITÉS D'ACTIONS

Les systèmes alimentaires et agricoles qui seront en place en 2050 seront inévitablement corrélés avec le contexte politique, économique et environnemental en place.

L'instabilité politique internationale de plus en plus élevée, le réchauffement climatique à l'oeuvre et la récurrence des phénomènes météorologiques extrêmes, la diminution des énergies fossiles associée à une hausse du coût du pétrole et la multiplication des crises sanitaires modèleront nécessairement le monde agricole et alimentaire de demain.

Loin d'occulter ces mutations à l'oeuvre, les tendances proposées ont fait le choix de se concentrer sur une échelle locale où les collectivités publiques disposent d'une capacité d'action plus importante.

MAINTENIR ET AMPLIFIER LA DYNAMIQUE FAVORABLE SUR LES CIRCUITS COURTS

La crise a été un véritable booster pour le développement des circuits courts avec une volonté de consommer local et sain. Mais cette tendance perdurera-t-elle dans les décennies à venir ? Vers quels modes de consommation nous dirigerons-nous ?

De premiers signaux nous montrent que de nombreux ménages ne continueront pas de s'approvisionner en local à la fin de la crise reprenant leurs habitudes d'avant Covid. Toutefois, celle-ci aura permis d'atteindre un palier et de dépasser le niveau d'achat de produits locaux d'avant 2020. Ainsi, on peut supposer que la demande en produits locaux augmentera d'environ 30 % à l'horizon 2050.

Pour la région Sud, l'enjeu majeur sera de permettre à tous d'accéder à des produits locaux et de qualité. En effet, il est fort à parier que le coût de l'alimentation deviendra un objectif prioritaire dans une région où les inégalités ne font que s'accroître et où le taux de pauvreté restera l'un des plus élevés de France.

ACCOMPAGNER LA MUTATION DE LA GRANDE DISTRIBUTION

La consommation plus importante en produits locaux aura nécessairement des repercussions sur la grande distribution. De ce point de vue, la vente directe devra s'organiser. Le numérique sera également une clé de réussite grâce à la création de parcours d'achat optimisés en ligne à destination des consommateurs.

Favorisés par la démographie vieillissante, les commerces de proximité situés en centre-ville et centre-bourg devraient connaître de nouvelles opportunités et devenir de véritables relais entre producteurs et consommateurs. La mise en place de partenariats entre commerçants et producteurs pourraient se démocratiser devenant ainsi l'un des principaux canaux de distribution.

A l'inverse, les hypermarchés, très implantés sur le territoire et plus spécifiquement en Vaucluse et dans les Bouches du Rhône, pourraient se trouver en grande difficulté s'ils ne s'ancrent pas mieux dans leurs territoires. Ils seraient, en outre, dans l'obligation de revoir leur mode de fonctionnement en donnant une place plus importante aux produits locaux avec, pour exemple, des étals de fruits et légumes dédiés à l'agriculture locale facilement repérables et identifiables. Des box mis à la location afin de permettre la vente en un lieu unique de produits divers et variés pourraient également se développer. L'achat plaisir et éthique serait alors remis au centre des préoccupations.

L'agriculture pourrait ainsi se recentrer sur son bassin de consommation permettant un détachement de plus en plus important avec la concurrence et les cours mondiaux. Elle redeviendrait alors une filière économique structurante et essentielle à la vie des territoires.

ANTICIPER LES DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Les industries agroalimentaires pourraient entamer une mutation qui se décompose en deux grandes orientations.

D'un côté, les Très Petites Entreprises (TPE) et une partie des PME suivraient la trajectoire d'un retour au local et chercheraient alors à s'approvisionner majoritairement grâce aux productions régionales.

De l'autre, certaines PME et les grandes entreprises pourraient ne pas suivre ce virage du local. Leur modèle actuel basé sur une massification des productions pour réduire les coûts les obligerait à poursuivre leur approvisionnement sur le marché mondial mais aussi à vendre leur production sur ce même marché.

Leur équilibre financier serait alors de plus en plus difficile à trouver entraînant de nombreux rachats par des firmes internationales renforçant certains monopoles.

SE FÉLICITER D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ÉRIGÉE EN MODÈLE

Les aspirations de la population et le changement climatique ont amorcé une transition vers un mode de vie plus durable.

Une agriculture plus respectueuse de l'environnement et du bien-être animal pourrait alors s'affirmer : la certification HVE deviendrait un minimum à atteindre. En ce sens, la production extensive et la culture bio seraient favorisées tandis que les exploitations intensives pourraient ne plus être éligibles aux aides financières du secteur public.

La résilience alimentaire se traduirait alors par la mise en place d'une diversification des exploitations, un renoncement à l'utilisation de produits phytosanitaires néfastes pour l'environnement qui passera par la mise en place de Zones de Non Traitement (ZNT), une rotation des cultures ou encore la création ou confortement de trames écologiques (linéaires de haies, trame brune, ...). Cette transition ne signifierait pas un retour aux techniques an-



Plantation d'oignons dans le Var
Source : AUDAT

cestrales et un bannissement des technologies. Au contraire, celles-ci pourraient se développer fortement au nom d'une agriculture durable permettant, en parallèle, leur meilleure acceptation par les citoyens qui comprendraient l'intérêt et le bénéfice d'y recourir.

Enfin, les mutations climatiques à l'œuvre pourraient obliger à réorienter certaines filières et à développer de nouveaux modes de faire. Ainsi, la hausse globale de la température amènerait au confortement de filières encore minoritaires, dans les années 2020, au sein de la région comme le kiwi rouge, la pistache, la grenade, les agrumes, les olives ou encore l'amande.

En revanche, le manque d'eau et l'irrégularité de plus en plus importante des précipitations au sein de la région pourraient entraîner la décroissance de certaines filières comme le maïs et dans une moindre mesure le blé ainsi qu'une dépendance élevée aux systèmes d'irrigation et aux outils de stockage des eaux.

APPUYER LES MODES DE TRAVAIL ET DE PRODUCTION COLLECTIFS

L'enjeu d'une terre hospitalière en Provence-Alpes-Côte d'Azur deviendrait un véritable leitmotiv et se déclinerait dans l'ensemble des sphères y compris professionnelle où le bien-être serait une priorité.

Il est indéniable que le monde agricole continuera à perdre des exploitations dans les prochaines décennies et le renouvellement des générations sera important du fait de nombreux départs à la retraite. Les territoires de l'Ouest de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur seront les plus impactés par cette problématique.

Afin que les agriculteurs de demain puissent aussi trouver un équilibre entre vie professionnelle et personnelle, de nouvelles formes de travail deviendraient majoritaires : le nombre d'exploitations individuelles diminueraient ainsi pour laisser place à plus de regroupements.

Ceux-ci permettraient, d'une part, de maintenir un niveau de salaire et de vie et, d'autre part, de garantir des temps de repos et la possibilité de prise de vacances.

Les entrants non issus du monde agricole pourraient être de plus en plus nombreux permettant la reprise d'un nombre considérable d'exploitations.

Ces modifications se conjugueraient nécessairement avec un décloisonnement du monde agricole qui interagirait de plus en plus avec les autres sphères économiques.

ANIMER ET ORGANISER UNE POLITIQUE AGRICOLE TERRITORIALE

L'agriculture et l'alimentation devraient avoir une place plus prégnante et prépondérante dans les politiques publiques locales. Une implication croissante des collectivités locales pourrait être la conséquence avec une Politique Agricole Commune (PAC) européenne moins généreuse et la nécessité d'une gouvernance plus locale des territoires et des secteurs économiques liés à l'agriculture.

Dans ce scénario de la montée en puissance des autorités locales, le binôme Région/Intercommunalités pourrait œuvrer au développement d'une agriculture de proximité grâce notamment à des politiques foncières et d'installations ambitieuses : réinvestissement des terres «agricolables», politique de l'eau, priorisation au développement des exploitations dédiées à l'alimentation des populations,...

L'investissement grandissant des collectivités locales pourrait aussi se traduire par un accompagnement financier au développement de la diversification et de filières stratégiques peu présentes dans la région et qui favoriseraient une meilleure autonomie alimentaire.

PROTÉGER LE FONCIER AGRICOLE

Ces différentes politiques amèneraient progressivement à une reconfiguration des systèmes productifs agricoles. Les territoires les plus urbanisés comme les Métropoles Toulon Provence Méditerranée, d'Aix-Marseille ou encore le pourtour méditerranéen seraient concernés par un regain de l'agriculture, en lien avec des enjeux de nature en ville même si leur autonomie ne serait pas recherchée. Cette agriculture urbaine serait de mieux en mieux acceptée par le monde agricole qui y percevrait la possibilité de faire connaître leur profession et leurs méthodes de travail aux urbains.

Les zones périurbaines deviendraient les secteurs prioritaires d'une production agricole diversifiée et princi-

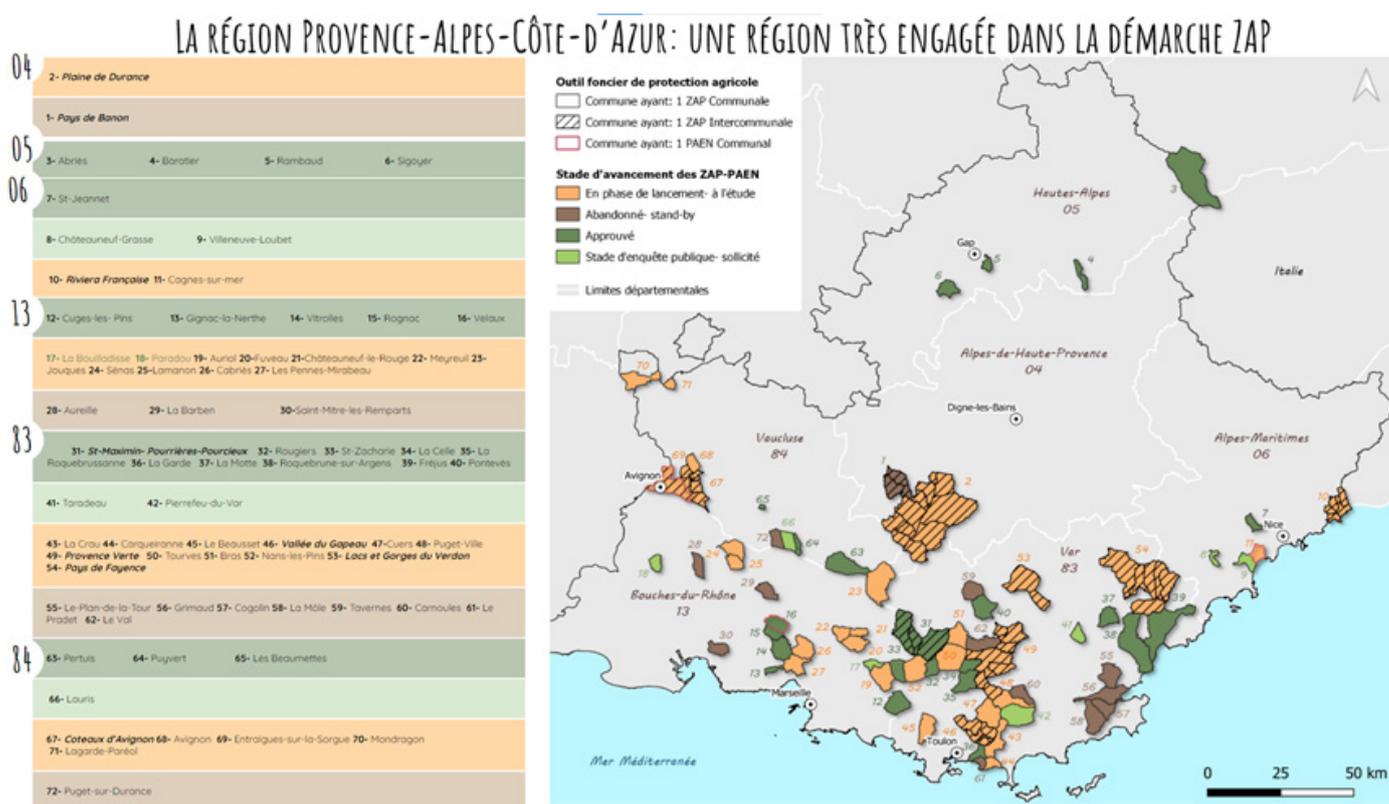
Le SRADDET et l'outil ZAP pour la préservation du potentiel de production agricole régional

La protection des espaces agricoles à fort potentiel productif (surfaces équipées à l'irrigation, périmètres AOP/AOC, périmètres ayant fait l'objet de procédures de remembrement /restructuration foncière, zones à forte qualité agronomique des sols, ...) deviendra un pré-requis

Pour y parvenir, les territoires devront, notamment, s'appuyer sur le SRADDET qui demande la mobilisation des différents outils existants, à savoir les Zones agricoles protégées (ZAP) et les « périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains », dits PAEN.

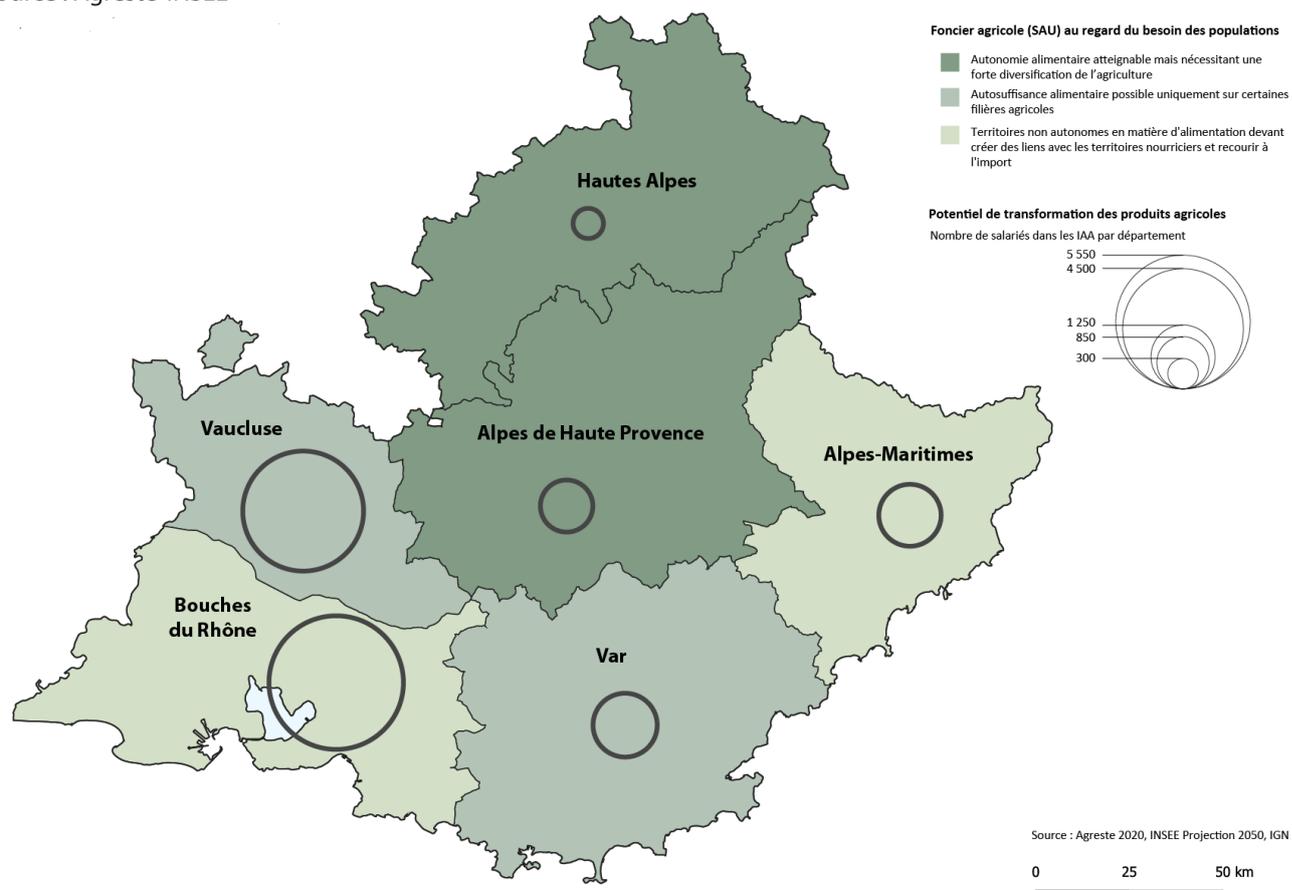
Ces outils devront être mobilisés à des échelles de cohérence supra-communales et favoriser la mise en place de programmes d'actions sur ces périmètres protégés déjà prévues au sein des PAEN.

L'exemple des ZAP : une dynamique réelle qui manque encore d'ambition (2,5 % de la SAU actuelle)



Capacité alimentaire des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Source : Agreste-INSEE



ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LA MISE EN PLACE D'UNE LOGISTIQUE PERFORMANTE

La croissance des coûts du pétrole ou encore la prise en compte plus prégnante de l'environnement vont amener les collectivités à repenser et refondre les circuits d'approvisionnement liés aux denrées alimentaires. Celles-ci pourraient alors faciliter la mutualisation et la massification et se placer en tiers de confiance des agriculteurs afin d'identifier, avec eux, des transporteurs qui prendraient en charge la logistique des productions agricoles en amont et en aval.

Une logistique amont serait alors mise en place afin d'organiser le ramassage des récoltes auprès des producteurs de la région. La massification devant être recherchée, le camion resterait le mode de transport majoritaire.

La logistique du dernier kilomètre serait gérée par des vélos cargo dont les améliorations techniques leur permettraient de transporter, par véhicule, jusque 800 Kg contre 500 en 2020. Les livraisons de charges plus lourdes (ex. grands magasins) seraient effectuées

par des véhicules de plus grands gabarits (véhicules utilitaires légers et poids lourds) afin de permettre la massification.

Pour les agriculteurs souhaitant vendre eux-mêmes leur production auprès du consommateur, des espaces gratuits leurs seraient réservés en cœur de ville dans des espaces où le commerce de proximité était peu présent. Ils pourraient en disposer avec l'aide de la collectivité locale compétente et s'engageraient en retour à vendre une partie de leur production à un prix accessible au plus grand nombre. Ces espaces créeraient des petits lieux de vie se rapprochant des marchés et complèteraient l'offre en commerce physique.



Marché à Aix-en-Provence - source : tmv 2018 - commons wikimedia

POUR ALLER PLUS LOIN

Des rapports nationaux (en ligne) :

- Agri 2050, CGAAER, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2020.
- Planification alimentaire : enjeux et initiatives locales, Fnau, 2018
- Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine, IDDRI, 2018

Des publications régionales :

- Redévelopper les espaces agricoles en région PACA, Chambre d'agriculture, Safer, 2020
- SRHA PACA, Safer, 2014
- Memento l'essentiel de l'agriculture régionale, Agreste, 2020
- Diagnostic du système alimentaire de la région PACA, Utopies, 2021

Des bases de données :

- Recensement général agricole (RGA)

Cette publication résulte de la lecture, de l'analyse de nombreux articles et publications.

Merci aux experts mobilisés dans le cadre du comité technique, qui ont largement contribué à l'élaboration de ce cahier : Laurence FINEL (Région SUD), Sylvain THUREAU (Région SUD), Yohana MARTINIE (Région SUD), Johann CHASSAING (Région SUD) et Jean-Noël CONSALES (Aix-Marseille Université).

Merci également aux personnes qui ont accepté d'être interviewées : Sabine PICARD (Chambre régionale d'agriculture), Lionel MARTIN (Conseil départemental de Vaucluse), Stéphanie PONS (la coopérative agricole Sud), Alain ACHARD (Draaf), Jérémie BECCIU et Gilles BERTRAND (MIN de Châteaurenard), Joël GUITARD et Pierre FABRE (Terre de liens), Grégoire DELABRE (Manger bio en Provence), Julie RAFFAILLAC (Région SUD) et Erwan MAROLLEAU (SAFER).

Le partenariat entre les agences d'urbanisme et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mis en place en 2015 dans le cadre d'une convention triennale, ce partenariat d'une ampleur inédite en France, permet la mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale. Relevant soit de la mise en commun d'expertises, soit de productions de données et d'analyses, ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.

